



CLUB NAUTIQUE MUNICIPAL BARALBIN
F.F.E.S.S.M. n° 06 10 0078

Hôtel de Ville, Place Carnot 10200 Bar sur Aube



Informations saison 2025/2026

Chères adhérentes, chers adhérents, bienvenue au CNMB.

Voici quelques informations utiles à votre inscription.

LA LICENCE – LES ASSURANCES

Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du **contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique** contracté par la FFESSM, dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique.

Une **assurance optionnelle complémentaire** (Loisir 1, Loisir 2 ou Loisir 3) couvre le licencié pour ses propres dommages corporels sans tiers responsable identifié et peut être contractée par l'assureur de la FFESSM (pour information : <https://ffessm.lafont-assurances.com>), ou par votre assureur, selon votre contrat.

LE CERTIFICAT D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION (CACI)

Conformément au Code du Sport, il est nécessaire de fournir un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques (CACI téléchargeable sur le site <https://www.cnmb-plongee.org>) pour obtenir votre licence à la FFESSM.

LES CRÉNEAUX

	Créneau horaire	Entrée vestiaire	Sortie bassin
Jeudi	20h – 21h30	19h45 *	21h15
Samedi	08h30 – 10h00	08h15**	09h45

* Le bâtiment sera fermé à clé à 20h - ** le bâtiment sera fermé à clé à 08h30.

LE RÈGLEMENT

Merci de bien vouloir acquitter votre cotisation à l'ordre du CNMB auprès de notre **Trésorière Flavie RODET** ou de notre secrétaire adjoint **Rémi TERLAUD**. Vous joindrez à votre paiement le **certificat médical** et la **fiche d'inscription**. Un paiement échelonné est toujours possible. Chèques ANCV, Bons CAF et bons de la mairie acceptés.

Je vous souhaite une belle saison,

La Présidente, Fabienne Joly,

Déclaration en Sous-Préfecture de BAR sur AUBE le 11 février 1975 sous le N° 604
Agrément Ministériel N° 10S60 le 6 mai 1981 N° SIREN 448 028 167 000 14
Agrément DDJS N°01003ET0061 du 21 juillet 2003